



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le lundi 10 juin 2024 à 18 h, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

24-06-10-6599 **Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que la séance extraordinaire du lundi 10 juin 2024 soit ouverte à 18h33.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

24-06-10-6600 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 10 juin 2024 tel que présenté.

Adopté

Séance extraordinaire du lundi 10 juin 2024, à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Octroi de contrat – Fourniture d'une rétrocaveuse avec équipements;

- D) Période de questions;
- E) Levée de la séance.

Octroi de contrat – Fourniture d’une rétrocaveuse avec équipements

Considérant qu’une demande de soumissions publiques pour la fourniture d’une rétrocaveuse avec équipements a été initiée et publiée au système électronique d’appel d’offres (SEAO) (Projet No. TP-01-2024), conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;

Considérant l’ouverture publique des soumissions tenue le lundi 29 avril 2024 à 14h pour laquelle une (1) soumission a été reçue, dont le résultat de l’ouverture est le suivant :

Soumissionnaire:	Montant total excluant les taxes
Longus Équipements inc	295 606,00 \$

Considérant que l’article 573.3.3 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit que dans le cas où une municipalité a, à la suite d’une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s’entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

Considérant les modifications apportées par la municipalité et la révision du prix par le soumissionnaire, **soit** :

	Montant total excluant les taxes
Prix soumissionné	295 606,00 \$
Ajout d’un godet standard 1.25 V.C.	8 000,00 \$
Retrait du godet 4 dans 1	(24 900.00) \$
Retrait de la dent défonceuse	(3 735.00) \$
Réduction globale	(2 315.00) \$
Prix révisé avant taxes	272 656.00 \$

24-06-10-6601

**Il est proposé par monsieur Maurice Brosoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat pour la fourniture de la rétrocaveuse avec équipements au seul soumissionnaire soit Longus Équipements inc. pour un montant de 272 656 \$ plus les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat avec Longus Équipements inc. (Projet No. TP-01-2024).

Que la dépense de 286 254.72 \$ soit financée de la façon suivante :

- Une affectation du fonds de roulement pour un montant de 200 000.00 \$ selon l'échéancier suivant;
 - Année 2025 : 30 000 \$
 - Année 2026 : 30 000 \$
 - Année 2027 : 30 000 \$
 - Année 2028 : 30 000 \$
 - Année 2029 : 30 000 \$
 - Année 2030 : 30 000 \$
 - Année 2031 : 20 000 \$
- Une affectation du surplus accumulé non affecté de 75 336.00 \$
- Et le solde de 10 918.72 \$, représentant le coût de la garantie prolongée de 5 ans ou 4 000 heures, à même une affectation des activités financières.

Adopté

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-06-10-6602

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 18 h 40.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière